

BEATT  
Grande Arche Paroi Sud  
92 055 La Defense

À l'attention de Monsieur Poncet

Senlis, le 13 avril 2022

**Objet :** Rapport concluant l'enquête relative à la sortie de route d'un autocar FlixBus survenue sur l'autoroute A1 le 3 novembre 2019 à Estrées-Deniécourt dans la Somme

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 24 mars 2022, vous m'avez transmis le rapport concluant l'enquête relative à la sortie de route d'un autocar FlixBus survenue sur l'autoroute A1 le 3 novembre 2019 à Estrées-Deniécourt dans la Somme.

Le rapport contient une recommandation R2 adressée à Sanef et énoncée comme suit :


- « Renforcer et compléter la signalisation du virage pour signaler son caractère dangereux,
- Étudier et réaliser le cas échéant l'ajout d'une signalisation verticale de position au point de sortie au plus tôt de la bretelle de sortie pour rappeler aux conducteurs qu'ils circulent sur une bretelle de sortie »

En ce qui concerne le premier point, Sanef procédera à l'adjonction de deux panneaux A1a « virage à droite », l'un au-dessus du panneau de limitation de vitesse implanté 100 m avant le virage, l'autre au-dessus du panneau de limitation de vitesse implanté à l'entrée de la courbe.

En ce qui concerne le second point, l'étude que nous avons menée montre que la séquence de pré-signalisation actuellement en place est conforme aux règles en vigueur, en particulier l'ICTAAL, et qu'il n'est pas autorisé d'ajouter un panneau de type C24b pour une sortie en simple déboitement. Aussi, pour répondre à l'objectif poursuivi par votre recommandation, envisageons-nous plutôt de décaler d'une vingtaine de mètres vers l'amont l'ensemble de la séquence de signalisation de la limitation de vitesse.

Ces mesures seront mises en œuvre sous 6 mois.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Directeur de l'Exploitation  
et de l'Expérience Client